

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 2 juillet 2013, à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure à la grille des usages et des normes H03-62 du Règlement de zonage 1700 de façon à :

Permettre que la marge arrière la plus courte du bâtiment résidentiel sis au 39, rue des Sittelles, soit de 6,23 mètres au lieu de 10 mètres, pour la construction d'un solarium.

Lors de cette séance du mardi 2 juillet 2013, à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 12 juin 2013

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement